



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Siège social : 8 lotissement de Kergoff 29260 St FREGANT

St FREGANT, le 20 juin 2020

CONVOCAION à l'attention de **Mesdames, Messieurs les président(e)s de club** :

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à notre *Assemblée Générale Elective* du :

**Dimanche 5 juillet 2020 à 10h30 à la Salle des Hortensias Espace kreiz ker
29860 Kersaint-Plabennec**

Suite à l'annonce de l'assemblée générale élective du 21 mai 2020, un appel à candidature a été lancé afin d'élire les représentants des clubs et le nouveau comité départemental. Au 15 juin 2020 (cachet de la poste faisant foi), une seule candidature pour le comité départemental a été reçue. Ainsi, l'ordre du jour suivant ne comporte pas l'élection du comité directeur.

Ordre du jour :

Emargement

Ouverture de l'assemblée

Présentation des candidats

Vote de l'assemblée à main levée d'une mesure pour départager les candidats en cas d'égalité

Vote à bulletins secrets pour élection des représentants (2 FFKDA + 2 ligue régionale de Bretagne)

Dépouillement par 2 assesseurs

Annnonce des résultats

Questions

Clôture de l'assemblée

Le comité directeur a reçu 4 candidatures pour les représentants des clubs :

Martine CAN/Raymond LUCAS
Patrick ROUDOT/Denis LE MEUR
Lucie LUCAS/René CAN
Alexis LE GUERN/Enora SEGALEN

Si le président d'un club ne peut pas se rendre à l'assemblée, il peut donner mandat à un membre de son club. (Formulaire disponible dans le mail d'annonce de l'assemblée, sur le site internet du CDK29 ou sur simple demande au comité)

Le comité départemental mettra en œuvre les mesures sanitaires imposées par le gouvernement. Ainsi, nous demandons que chaque club ne soit représenté que par la personne ayant pouvoir pour voter (président ou mandataire) afin de faciliter la gestion de cette assemblée.

Article 12 des statuts FFKDA « Le nombre de représentant(s) des associations par comité départemental est déterminé, en respectant le barème, établi en fonction du nombre de licence, de la saison précédente, arrêté au 31 août, délivrées dans le ressort du comité départemental » Le nombre de voix par club pour cette assemblée est donc déterminé par le nombre des licenciés pris en compte sur la saison 2018/2019 (au 31 août 2019). Un club n'ayant pas de licencié en saison 2018/2019 n'a pas le droit de vote.

Concernant le renouvellement du comité directeur, le comité en place est mandaté jusqu'au 31 octobre 2020. Une nouvelle assemblée électorale sera programmée avant cette échéance. En l'absence de bénévole candidat, la gestion du département reviendra à la ligue.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez Mesdames, Messieurs les président(e)s, mes respectueuses salutations.

Lucie LUCAS
Présidente
du comité départemental du Finistère

